



MUNICIPALITÉ DE SAINT-ELZÉAR

597, rue des Érables
St-Elzéar (Québec)
G0S 2J1

Tél. : 418 387-2534

Fax : 418 387-4378

direction@st-elzear.ca
administration@st-elzear.ca

Extrait du procès-verbal de la session régulière du conseil de la municipalité de Saint-Elzéar, tenue le 3 juin 2019 à 19 h 30 à la salle du conseil située au 707, avenue Principale où les conseillers forment corps entier du conseil sous la présidence du maire Carl Marcoux

Joan Morin, Hugo Berthiaume, Alain Gilbert, Johanne Nadeau et Stéphane Lehoux sont présents.

Résolution 107-06-19

Politique de prévention du harcèlement, de l'incivilité et de la violence au travail

ATTENDU QUE toute personne a le droit d'évoluer dans un environnement de travail protégeant sa santé, sa sécurité et sa dignité;

ATTENDU QUE la Loi sur les normes du travail (ci-après « LNT ») prévoit l'obligation pour tout employeur d'adopter et de rendre disponible une Politique de prévention du harcèlement, incluant un volet portant sur les conduites à caractère sexuel;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Elzéar s'engage à adopter des comportements proactifs et préventifs relativement à toute situation s'apparentant à du harcèlement, de l'incivilité ou de la violence au travail, ainsi qu'à responsabiliser l'ensemble de l'organisation en ce sens;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Elzéar entend mettre en place des mesures prévenant toute situation de harcèlement, d'incivilité ou de violence dans son milieu de travail;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Elzéar ne tolère ni n'admet quelque forme de harcèlement, d'incivilité ou de violence dans son milieu de travail;

ATTENDU QU'IL appartient à chacun des membres de l'organisation municipale de promouvoir le maintien d'un milieu de travail exempt de harcèlement, d'incivilité ou de violence au travail;

En conséquence, il est proposé par Joan Morin et résolu à l'unanimité

Que la présente politique de prévention du harcèlement, de l'incivilité et de la violence au travail soit et est adoptée



Extrait du procès-verbal de la session régulière du conseil de la municipalité de Saint-Elzéar, tenue le 3 juin 2019 à 19 h 30 à la salle du conseil située au 707, avenue Principale où les conseillers forment corps entier du conseil sous la présidence du maire Carl Marcoux

Joan Morin, Hugo Berthiaume, Alain Gilbert, Johanne Nadeau et Stéphane Lehoux sont présents.

Que ladite politique fait partie intégrante de la présente comme si au long reproduit.



Mathieu Genest
Directeur général
secrétaire-trésorier